cret
Centre de Recherches et d'Etudes Techniques du Tapis

RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU
N° 2022/219

Conformément à l'EN 13501-1 (2018)

Notification par l'État Français auprès de la
Commission Européenne sous le n° NB 2401
Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de :	SOMMER NEEDLEPUNCH 341 rue de la Mairie 59780 BAISIEUX FRANCE
Nom du produit :	EXPODOTS NEO
Description :	Revêtement de sol résilient (famille EN ISO 26896) (description détaillée au paragraphe 2)
Date d'émission :	09/08/2022

Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.
Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi.

La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 4 pages.

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué au produit précité conformément aux modes opératoires données dans la norme NF EN 13501-1 (2018).

2. Détails du produit classé

2.1. Norme produit

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles ».

2.2. Description du produit

Revêtement de sol résilient à base de polychlorure de vinyle expansé (famille EN ISO 26986).

Essai en pose libre sur panneau de particules de bois non ignifugé classé C_{fl} –s1, de masse volumique (680 ± 50) kg/m^3 et d'épaisseur (20 ± 2) mm.

Couche d'usage : PVC
Nature de l'envers : PVC
Masse surfacique totale nominale : 1107 g/m²
Épaisseur totale nominale : 1,15 mm
Épaisseur couche d'usure nominale : 0,12 mm

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement

3.1. Rapports d'essai

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport d'essai	Méthode d'essais
C.R.E.T.	SOMMER NEEDLEPUNCH 341 rue la Mairie 59780 BAISIEUX FRANCE	RL 2022/190	NF EN ISO 9239-1 (EN ISO 9239-1: 2010)

3.2. Résultats d'essais

Classes de réaction au feu des revêtements de sol résilients, classés sans essais supplémentaires :

Méthode d'essai NF EN ISO 11925-2	Le revêtement « **EXPODOTS NEO** » répond aux exigences du tableau 3 de la norme NF EN 14041 (2005) et il est classé E_{fl} sans essais supplémentaires (CWFT).

				Résultats
Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Paramètres continus moyens
NF EN ISO 9239-1	EXPODOTS NEO	3	Flux énergétique critique (kW/m²)	≥ 8,0
			Production de fumées (% X min)	≤ 750

4. Classement et domaine d'application

4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 (2018).

4.2. Classement

Comportement au feu		Production de fumée
B_{fl}	-	s1

Classement : B_{fl} – s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- En pose libre et collée sur support panneau de particules de bois non ignifugé de classe C_{fl} – s1 et de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur fibres-ciment $A2_{fl}$-s1 ou $A1_{fl}$ de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 1107 g/m²
- Épaisseur totale nominale : 1,15 mm
- Épaisseur couche d'usure nominale : 0,12 mm

5. Limitations

Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

"Le classement accordé au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité par le fabricant dans le contexte du système 3 EVCP et du marquage CE sous couvert du règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 stipulant des conditions harmonisées pour la commercialisation des produits de construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne n'exige aucun processus, aucun mode opératoire, ni aucune étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Par conséquent, le laboratoire d'essais n'a joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, mais il détient toutefois les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai."

Pour la SARL C.R.E.T.
Le Directeur Technique
Marc WELCOMME

Fin du rapport de classement